

L'histoire du préservatif

* G. ANDROUTSOS, ** SP. MARKETOS

* *Institut d'Histoire de la Médecine, Faculté de Médecine de l'Université d'Athènes, Grèce*

** *Fondation Internationale Hippocratique de Cos, Grèce.*

RESUME

L'homme, depuis la plus haute antiquité, avait l'habitude de porter sur le pénis des protecteurs ou garnitures (des sortes de condoms) comme moyen de protection contre les piqûres d'insectes ou certaines affections tropicales, ou comme objet décoratif, ou comme amulette pour promouvoir la fertilité, ou encore par pudeur.

A l'époque romaine, des vessies d'animaux semblent avoir été souvent utilisées.

Les chinois avaient fabriqué des préservatifs avec du papier de soie huilé. Les japonais utilisaient aussi, à côté d'un grand nombre d'accessoires érotiques, des préservatifs. Dans le "Kama Sutra" (Inde, IVs) on trouve la description des "apadravyas" (sorte de condoms). L'histoire du condom est étroitement liée à des personnages célèbres, telles que Gabriel FALLOPE, Jean ASTRUC, Marquise DE SÉVIGNÉ, Marquis DE SADE, John HUNTER, Charles-Paul DIDAY, Giacomo CASANOVA, TURNER, Gustave FLAUBERT, Guy DE MAUPASSANT, etc... Au début, le condom fut utilisé comme préservatif contre les maladies vénériennes et, par la suite, comme moyen de contraception masculine. Le condom doit probablement son nom à un certain Dr. CONDOM, médecin personnel de CHARLES II, roi d'Angle-

terre. Au début, les condoms étaient fabriqués à partir des vessies d'animaux mais, depuis la découverte de la vulcanisation du caoutchouc, en 1839, par GOODYEAR, ils sont fabriqués industriellement à partir du latex. A l'heure actuelle, il y a une législation spéciale concernant la fabrication, le contrôle, la distribution et la publicité des condoms.

Mots-clés : Préservatifs, maladies vénériennes, contraception masculine.

LE PRESERVATIF DANS LA PREHISTOIRE ET LA MYTHOLOGIE GRECQUE

Dans la grotte de Combarelles il y a des gravures préhistoriques qui présentent un intérêt spécial par rapport à notre sujet. Plus particulièrement, une des scènes figurant sur les murs représente un homme et une femme faisant l'amour ; le pénis de l'homme semble recouvert d'une sorte de gaine.

Selon Antonin LIBERALIS (II^e siècle), auteur romain d'un ouvrage intitulé *Les métamorphoses*, le sperme de MINOS, roi de la Crète, était réputé contenir des serpents et des scorpions, ce qui l'empêchait de procréer et toutes les femmes avec qui il couchait mourraient. Il épousa PASIPHAË qui était immunisée contre ces morsures ; malgré tout cette union demeura stérile. PROKRIS, fille d'ERECHTEUS, s'étant querellée avec son

mari CEPHALUS se réfugia en Crète. Elle eut l'idée de façonner en gaine une vessie de chèvre ; cet objet fut glissé dans le vagin d'une femme, et MINOS jeta sa semence porteuse de serpents dans cette poche. MINOS put ainsi s'y débarrasser du contenu encombrant de son sperme et ensuite il vint rejoindre PASIPHAË et coucha avec elle. Ils eurent par la suite huit enfants de cette façon.

Depuis, on a beaucoup discuté pour savoir s'il s'agissait bien d'un condom féminin, ou si LIBERALIS s'était trompé et si ce n'était pas le roi MINOS qui avait utilisé un contraceptif masculin. Celui-ci serait alors le précurseur du condom [9].

LE PRESERVATIF DANS L'ANTIQUITE ET DANS LES DIVERS PAYS

En Egypte, on a découvert un grand nombre de peintures sur lesquelles le pénis porte des protecteurs ou des garnitures. Il ne semblait s'agir à l'époque que d'un moyen de protection contre les piqûres d'insectes ou certaines affections tropicales (bilharziose ?...), ou d'objets décoratifs ou encore d'amulettes pour promouvoir la fertilité. HIMES suggère que cet objet pouvait aussi n'être porté que par pudeur.

Mystère autour du premier et génial inventeur de la capote, mais il semblerait que les Romains, les Egyptiens, les Chinois et les Japonais aient imaginé d'en confectionner à base de boue séchée, boyaux de chèvres ou cuir.

A l'époque romaine, des vessies d'animaux semblent avoir été souvent utilisées, mais probablement plus comme moyen de prévention des infections vénériennes que comme contraceptif.

Les Chinois ont fabriqué des préservatifs avec du papier de soie huilé.

Les Japonais par leur ingéniosité ont confectionné des "bricoles" et accessoires érotiques, parfois fort judicieux. Pour les femmes de très classiques boules birmanes,

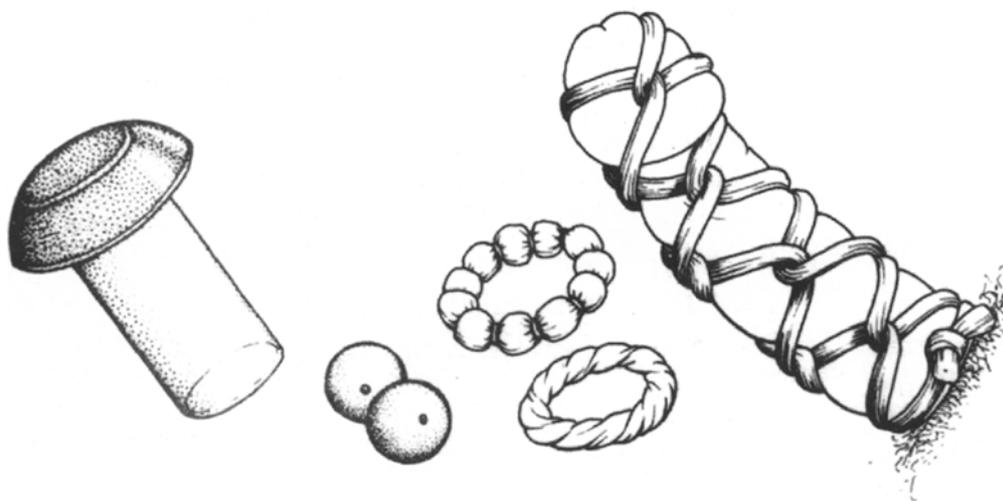
des olisbos de toute taille, parfois doubles... [3] (Figure 1).

Le plus intéressant concerne les messieurs qui utilisaient, déjà, des préservatifs en forme de calotte creuse, à se poser sur le gland, et des lacets et anneaux favorisant l'érection ; les Japonais connaissaient donc l'efficacité du garrot veineux. Une lanière confectionnée avec la tige d'une plante ligneuse, le *zuiki*, pouvait se lacer autour de la verge comme une bande molletière (Figure 2). Des anneaux formés de grains de chapellet serraient la verge soit à la base, soit derrière le gland. Dans les deux cas le piège sur le sang veineux remédiait aux érections instables, tandis que le surcroît de volume introduit comblait les vagins distendus.

Pour les cas "désespérés", faute d'avoir inventé les prothèses internes, les sex-apothicaires japonais proposaient des "corsets externes". Ces sortes de gaines, en forme de phallus creux, évidées du bout, étaient



Figure 1 : Gadgets érotiques japonais. Olisbos simple et double. Gaine péripénienne. Anneaux, boules birmanes, préservatif distal.



**Figure 2 : Gadgets érotiques japonais.
Lacets de zuiki.**

confectionnées en écailles de tortue ou en jade (Figure 3). Tiédi, lubrifié puis posé autour de la verge défaillante, l'engin permettait l'introduction vaginale. Au chaud, la verge pouvait gagner quelques degrés d'érection, la partenaire était au moins mécaniquement pénétrée et le gland débordant de l'extrémité antérieure pouvait recevoir de suffisants messages sensibles pour procurer l'orgasme [15].

Dans le *Kama-Sutra* (Inde, IV^e siècle) se trouve la description des *Apadravyas* (sortes de condoms). Plus particulièrement nous lisons dans le chapitre II de la septième partie intitulée "Des moyens d'exciter le désir" : "Lorsqu'un homme est incapable de satisfaire une femme éléphant, il doit recourir à divers moyens pour éveiller chez elle le prurit. D'abord il lui frotera le *yoni* (clitoris) avec sa main ou ses doigts, et n'en viendra au congrès (pénétration) que si elle est déjà excitée ou ressent du plaisir. C'est là un des moyens d'exciter une femme".

Ou bien il fera usage de certains *apadravyas*, sortes d'objets qu'on se met sur le *lingam* (pénis) ou autour, afin d'augmenter sa longueur ou sa grosseur, de façon à remplir le *yoni*. D'après BABHRAVYA, ces *apadravyas*

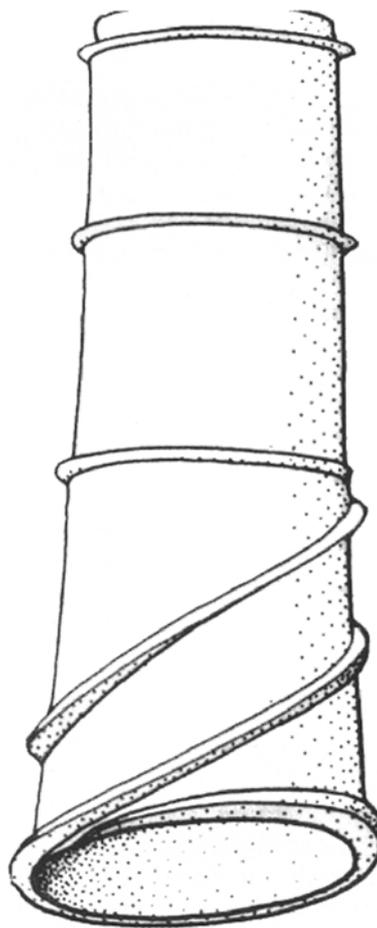


Figure 3 : Etui péripénien en jade.

doivent être faits en or, argent, cuivre, fer, ivoire, corne de buffle, bois de diverses sortes, étain ou plomb ; ils doivent être doux, frais, aptes à provoquer la vigueur sexuelle, et tout à fait propres au but proposé. VATSYAYANA, toutefois, dit que chacun peut les façonner à sa fantaisie.

Voici les différentes sortes d'*apadravyas* :

- Le brassard (*valaya*) : il doit être de la même grandeur que le *lingam*, et sa surface extérieure doit être semée d'aspérités.
- Le couple (*sanghati*), formé de deux brassards.
- Le bracelet (*chudaka*), fait de trois brassards, ou plus, joints ensemble, jusqu'à qu'ils arrivent à la longueur de *lingam* requise.
- Le bracelet simple, formé d'un simple fil de fer enroulé autour du *lingam*, suivant ses dimensions.
- Le *kantuka* ou *jalaka* : c'est un tube ouvert aux deux extrémités, avec un trou dans toute sa longueur, raboteux en dehors et semé de bosses douces, dont les dimensions sont calculées sur celles du *yoni* ; on se l'attache à la ceinture.

Si l'on a pas cet objet sous la main, on pourra faire usage d'un tube façonné avec du bois de pommier, ou avec la tige tubulaire d'une gourde, ou avec un roseau frotté d'huile et d'extraits de plantes ; on se l'attachera de même à la ceinture avec des cordons. Des morceaux de bois poli, liés ensemble, peuvent aussi servir.

Les gens des contrées méridionales croient qu'il n'y a point de plaisir sexuel véritable si le *lingam* est perforé, et, en conséquence, ils se le font percer comme on perce le lobe des oreilles... Dans ce trou pratiqué au travers du *lingam*, on peut mettre des *apadravyas* de diverses formes, tels que " le rond", " le rond d'un côté", " le mortier de bois", " la fleur", " le brassard", " l'os de héron", " l'aiguillon à éléphant", " la collection de huit balles", " la mèche de cheveux" et d'autres objets dénommés suivant leur forme ou la manière de s'en servir. Tous ces *apadravyas* doivent être raboteux au-dehors, selon leur objet particulier [6].

1. Gabriel FALLOPE (1523-1562).

La première description écrite du condom - du petit étui salvateur - est celle de FALLOPE, médecin de MODENE, qui dans son ouvrage *De morbo gallico*, publié pour la première fois en 1564, deux ans après sa mort, au chapitre 89" sur la préservation de la carie française" (c'est-à-dire la syphilis), se trouve la première description d'un préservatif masculin et son mode d'emploi : " A chaque fois qu'un homme aura des rapports, il devra, si possible, laver ses organes génitaux ou les essuyer avec un morceau de tissu ; après quoi il utilisera une pièce de lin taillée aux mesures du gland et ramènera le prépuce en avant sur le gland : s'il a pu agir ainsi, il sera bon de l'humidifier avec de la salive ou une lotion ; cependant cela ne fait rien : si vous craignez que la carie n'apparaisse au milieu du canal, prenez le fourreau de cette pièce de lin et placez le dans le canal : j'ai testé ce procédé sur 1100 hommes et, Dieu m'est témoin, aucun ne fut infecté" [9].

En vérité, FALLOPE a sans doute réinventé le préservatif qu'il préconisait comme moyen de précaution vis-à-vis de la syphilis ; il soulignait la commodité de son emploi puisque celui-ci peut être transporté dans la poche du pantalon... Il insistait pour que l'on imbibe le fourreau de lin d'une préparation spéciale d'herbes astringentes afin de se préserver de la syphilis [11]. Le célèbre médecin italien donnait la composition de sa préparation : décoction de racine de gentiane, aristoloche, baies d'aloès et gaïac dans de l'eau et du vin à appliquer pendant quatre à cinq heures, mais après le coït [2].

2. Jean ASTRUC (1684-1766)

Il fut médecin de LOUIS XV et professeur à Montpellier et puis à Paris. Entres autres, il publia en 1736 un traité intitulé *De morbis venereis*. Quelques lignes de la page 183 de cette édition ont été traduites par LE

PILEUR, médecin à St Lazare, au début de notre siècle, dans une plaquette bibliophilique intitulée "Les préservatifs, des dangers de l'amour à travers les âges" : J'ai oui dire qu'en Angleterre, les grands débauchés, ceux qui passent leur vie dans les bras des prostituées, se servent depuis quelque temps de sacs faits d'une membrane très fine et sans couture, en forme de fourreau, et qu'on appelle en anglais condom. Ils en recouvrent complètement le pénis avant le coït, afin de se protéger contre les risques d'un combat dont le résultat est toujours douteux. Ils pensent qu'ainsi protégés et la pique bien cuirassée, ils peuvent impunément braver le danger des amours banales" [9].

3. Marquise DE SÉVIGNÉ (1626-1696)

Auteur de *Lettres* adressées à sa fille, la comtesse DE GRIGNAN, et à d'autres correspondants. Publiées en 1726, ces lettres valent par la spontanéité du style, la fraîcheur de l'imagination, et contiennent d'intéressants détails sur les mœurs du temps.

Madame DE SÉVIGNÉ, qui écrira au sujet du condom à sa fille, qualifie cette invention anglaise de "cuirasse (bouclier) contre le plaisir (amour) et de toile d'araignée contre le danger".

4. Le marquis DE SADE (1740-1814)

Il racontait, quant à lui, qu'il se servait d'un "petit sac de peau de Venise dans lequel la semence coule sans risque d'atteindre le but..." [2].

5. John HUNTER (1728-1793).

Dans les *Œuvres de John Hunter* nous lisons : "Quant aux personnes qui s'exposent à l'infection vénérienne, les moyens prophylactiques ne sauraient être les mêmes avant, pendant et après l'acte vénérien. Plus particulièrement avant l'acte, de tous les moyens prophylactiques, celui qui semble promettre la garantie la plus matérielle, c'est le condom, que la morale repousse sans doute, mais que la nécessité tolère quelquefois. Cependant il faut bien se garder d'accorder au condom une confiance

aveugle ; vraie cuirasse contre le plaisir, comme l'a dit une femme illustre, c'est une toile d'araignée contre le danger ; fréquemment, en effet, il se déchire ; d'autres fois, son tissu reste perméable ; ou bien, ayant préalablement servi, il a été mal lavé ; enfin, dans les cas où il est de bonne qualité et reste intègre, il ne garantit réellement qu'une partie des organes génitaux" [4].

6. Charles-Paul DIDAY (1813-1895)

Chirurgien-major de l'Antiquaille de Lyon, s'exprime de la façon suivante dans son ouvrage "Nouvelle doctrine sur la syphilis" : "J'ai parlé du coït avec l'organe à nu. Beaucoup de gens, pour l'affranchir, jugent plus sûr de le mettre sous enveloppe. La précaution a été vivement attaquée. Quant à moi, si je comprends la répugnance attachée au maniement de cet intermédiaire, je saisis moins bien, je l'avoue, la force des objections qu'on adresse contre son emploi comme agent de préservation.

- Il peut crever, dit-on ! - Choisissez-le neuf, solide ; mettez en deux, s'il le faut.
- C'est une cuirasse contre le plaisir ! - Tant mieux ! ma foi. Voilà la juste et sensible punition de libertins réduits à s'en servir.
- Il ne protège que l'extrémité, point la racine de l'organe. - Mais n'est-ce pas la partie la plus exposée ? Ne compte-t-il pas vingt chancres de la région balano-préputiale, contre un seul du fourreau ? Et la seule porte d'entrée de la chaude-pisse, le méat, n'est-il pas ainsi sûrement fermé ?
- Mais il se déchire, et redouble alors le danger, en créant une sécurité trompeuse.
- Trompeuse... si vous l'avez voulu. Mais faites, après coup, un simple essai. Par l'épreuve de l'eau et de l'air, constatez s'il y a eu déchirure. A-t-elle eu lieu ?... Qui vous empêche alors de prendre contre l'infection toutes les précautions consécutives dont je parlerai dans un instant ?
- Mais la membrane est perméable, car l'endosmose a positivement démontré... - Sans doute, et j'en crois volontiers la physique sur parole. Mais la physique vivan-

te a aussi ses procédés à elle. Elle n'expérimente jamais aussi lentement. Elle n'a guère l'occasion, Dieu merci, d'opérer, au sein d'une masse de liquide. Le fluide vaginal, non plus, n'a point les propriétés subtiles, pénétrantes, des solutions employées aux expériences du laboratoire. J'admets donc la loi de l'endosmose ; mais l'expérience me défend de la croire applicable à notre cas capital !

Tout ce qu'il y a de vrai, tout ce que la médecine peut dire ici, d'accord avec la morale, c'est que la garantie est bonne, mais point infaillible. Qu'on s'en souvienne. Je le déclare au début, et ne le rétracterai pas une fois dans tout le cours de ce long chapitre. Rien, absolument rien, ne peut donner, en cette matière, une sécurité complète.

Mais une chance, une demi-chance même, doit-elle être négligée ? Tout ou rien, peut-il jamais devenir ici la règle de conduite ?... Non ; et je formule à ce propos mon premier vœu, ma première réforme. Dans les maisons de tolérance, beaucoup désirent et n'osent pas demander l'objet en question. Quelques-uns ne peuvent ou ne veulent point en faire les frais. La société, que compromettent ces scrupules ou cette parcimonie, doit à sa propre sûreté d'aller au-devant des obstacles qui en résultent. Donc, il faut absolument : Que dans toute chambre de toute maison, soit placée, dans le lieu, le plus apparent, à la disposition des clients, une boîte toujours convenablement garnie, portant cette très lisible étiquette : "PRESERVATIF GRATUIT" [1].

7. Giovanni Giacomo CASANOVA (1725-1798)

Aventurier né à Venise, célèbre par ses exploits romanesques et galants, qu'il a conté dans ses *Mémoires*.

Sa réputation posthume est purement d'ordre littéraire. C'était un écrivain brillant, mais ses contemporains ne s'en sont pas rendu compte. C'était un observateur pénétrant, doué d'une mémoire prodigieuse.

Presque tout ce qu'il a, septuagénaire, écrit sur les grands de son temps, a été confirmé ainsi que ses grandes thérapeutiques... Avant de mourir il a dit une phrase qui est restée célèbre " J'ai vécu en philosophe et je meurs en chrétien" [7].

En ce qui concerne notre sujet, CASANOVA a été particulièrement prolifique, désignant le condom comme une " redingote anglaise", un " vêtement anglais qui met l'âme au repos", les " préservatifs que les anglais ont inventé pour mettre le sexe faible à l'abri de la peur" [9].

Enfin, " étuis préservatifs" et " calottes d'assurance" sont également des locutions que CASANOVA utilise pour désigner le condom. Il semblait particulièrement soucieux de leur qualité, aussi bien quant à leur consistance : il préférait ceux qui étaient fins, et testait leur imperméabilité en les gonflant d'air.



Figure 4 : Casanova soufflant dans un condom.

8. Le docteur TURNER en 1717 (ne pas confondre avec le peintre) pense que :” Le condom, quoique le meilleur, n’est pas le seul préservatif que nos libertins aient trouvé jusqu’à présent et pourtant, par suite de l’émoussement qu’il produit de la sensation, j’ai entendu quelques-uns d’entre eux avouer qu’ils avaient préféré risquer un atout, une première infection plutôt que d’entrer en lice avec une pique ainsi cuirassée” [2].

9. Gustave FLAUBERT (1821-1880), dans une lettre du 18 janvier 1854, écrit, à Louise COLET :” On donne dans les bordels des capotes anglaises pour ne point attraper la vérole au contact des vagins pestiférés. Ayons toujours à l’intérieur une vaste capote anglaise afin de ménager la santé de notre âme parmi les immondices où elles se plonge. On jouit moins, c’est vrai, et quelquefois la précaution se déchire...”.

10. Guy DE MAUPASSANT (1850-1893), célèbre écrivain et grand syphilitique qualifiait le préservatif de” gâcheur de plaisir”.

11. Jacques BERTILLON, en 1911, constate que le préservatif, apprécié des Anglais, n’est que chichement utilisé par les couples français, malgré la fréquentation quasi-universelle des bordels.

LE PRESERVATIF COMME MOYEN DE PROTECTION CONTRE LES MALADIES VENERIENNES

En 1560 Gabriel FALLOPE découvrit un autre moyen prophylactique contre les maladies vénériennes qu’il décrit dans son traité *De Morbo Gallico*. C’était l’emploi de la capote, un manchon de toile porté autour de la verge.

Considéré aujourd’hui comme un procédé anticonceptionnel, il est certain que cet instrument connut la popularité à ses débuts en tant que moyen de se protéger contre la contagion ; on s’explique mieux alors la remarque, souvent citée, et d’ordinaire mal interprétée, de Mme DE SEVIGNÉ disant que contre l’infection ce n’était qu’une gaze,

mais une cuirasse contre l’amour ; de son temps, on n’utilisait pas de la toile, mais de la baudruche [14].

Progressivement le condom a subi des améliorations. En France on en fit avec les plus fines membranes de coecum de jeunes brebis ; les” vessies fançaises” s’exportaient dans le monde entier.

Le XIX^e siècle, bien qu’il soit par excellence le siècle de la médecine, a d’abord ployé le genou devant la syphilis. En dépit des travaux de RICORD, qui rejette hors du cadre de la syphilis nombre de maladies vénériennes (notamment la blennorragie) et ruine la doctrine physiologiste de Broussais, l’impasse thérapeutique paraît totale. Le mercure commence à perdre son crédit, tant à cause d’une efficacité douteuse, que du fait de l’exploitation éhontée qu’en font les charlatans. La curieuse tentative de syphilisation d’Auzias-Turenne, calquée sur l’inoculation, sombre dans l’opprobre tandis que la syphilis continue de se répandre dans toutes les classes de la société. Déjà un seul rempart, ô combien fragile, contre le mal : le préservatif masculin, né en Angleterre... [10].

Mais, malgré son utilisation, il y eut, entre 1785 et 1789, 600 syphilitiques hospitalisés seulement à Paris, dont 40 hommes et 45 femmes qui mouraient chaque année [8].

Malgré une farouche résistance, inconnue en Grande-Bretagne, le préservatif, incessamment prôné, gratuitement fourni dans certaines casernes et dans certains bordels, profite peu à peu de la crainte de la contagion. Le temps n’est plus où l’Eglise s’inquiétait de le voir gêner le châtement voulu par la divinité, en rançon du plaisir illicite [10].

Autrefois limité, le nombre des agents pathogènes qui peuvent se transmettre à l’occasion de l’acte sexuel ne cesse de croître.

La première génération de MST comprenait essentiellement la gonococcie ou” chaude-pisse”, la syphilis ou vérole, le chance mou

et la lymphogranulomatose vénérienne ou maladie de Nicolas-Favre.

Actuellement, on en compte plus de vingt dues à des bactéries, des protozoaires, des champignons ou des virus.

LE PRÉSERVATIF COMME MOYEN DE CONTRACEPTION MASCULINE

Les divers fourreaux de verges (préservatifs) étaient utilisés initialement comme protection contre les maladies vénériennes. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que le condom membraneux, généralement fabriqué à partir d'un boyau d'animal, devint populaire pour la contraception.

Après la vulcanisation du caoutchouc en 1884, la contraception gagna une popularité explosive en raison de la modicité soudaine du nouveau produit qui remplaça virtuellement son antécédent membraneux. Au milieu du XX^e siècle, le condom était le moyen contraceptif le plus utilisé [13].

A signaler que l'Église catholique défend absolument le condom comme méthode de contraception. Le PAPE et le Collège des cardinaux condamnèrent formellement, à deux reprises, juin 1842 (GRÉGOIRE XVI), 25 mai 1851 (PIE IX), l'usage contraceptif des condoms : c'est un crime abominable... même avec des préservatifs en latex ! Le retrait-le péché d'Onan est encore interdit [15].

Cette méthode consiste à retenir le sperme dans un préservatif placé sur la verge en érection et à empêcher ainsi le passage des spermatozoïdes dans la glaire cervicale. Les avantages de cette méthode : elle ne nécessite pas l'aide du corps médical et son prix de revient est peu élevé. Les progrès de la technique moderne ont rendu caduque le dicton qui la désignait jadis : "toile d'araignée contre la vérole, bouclier contre la jouissance". Cette méthode est, bien entendu, d'une innocuité totale [12].

Ses défauts : Premièrement, il s'agit de procédés extemporanés. La fonction érotique repose sur des mécanismes instinctifs dont

la spontanéité fait tout l'attrait. Enfiler un préservatif, s'introduire un diaphragme ou une cape cervicale n'a rien de poétique, et peut perturber une physiologie vulnérable. Deuxièmement, leur usage surtout masculin. La programmation de l'étreinte, surtout soumise aux aléas d'une "aventure", n'a jamais rendu enthousiastes les femmes, quand il fallait se beurrer ou se garnir le vagin, deux heures, ou vingt minutes avant le coït. C'est pourquoi le condom demeurait le procédé le plus utilisé. A condition que monsieur l'ait prévue et veuille bien se le mettre, y compris éventuellement celui que sa nouvelle partenaire pouvait sortir de son sac à main...

DU VULGUM AU" CHAPEAU DE BROUSSE". UNE PATERNITE DIFFICILE

C'est, si l'on croit l'histoire, Sir CONDOM, le médecin personnel de CHARLES II d'Angleterre, qui fut le premier à confectionner les petits sacs en vessie animale, selon le calibre désiré.

C'est le même refus de paternité qui expliquerait l'expression "french letters" utilisée en Angleterre pour désigner ce que les français, eux, appellent "capotes anglaises".

Pourtant, on attribue généralement l'origine du mot condom à Sir CONDOM ou CONTON ou COCKBURN, qui fut chevalier à la Cour du roi CHARLES II d'Angleterre, et son médecin personnel. Ce roi, ennuyé par le nombre de ses enfants illégitimes, demanda à son médecin de lui fournir une solution. Le brave homme en vue de satisfaire la demande de son illustre client a mis au point des petits sacs en membrane d'appendice cæcal, autrement dit de gros intestin de veau, mouton ou agneau selon le calibre désiré. Depuis, nous les appelons "condoms" [11].

Cette histoire est séduisante, mais pose cependant un problème : on ne retrouve aucune trace d'un quelconque docteur CONDOM dans les écrits de cette époque.

On a également attribué la paternité du condom à un colonel CONDOM, à la cour de

CHARLES II, mais l'existence de ce colonel semble aussi imprécise que celle du docteur CONDOM.

Il n'est pas impossible non plus qu'un homme appelé CONDOM, médecin ou colonel de la garde ou simple citoyen ait réellement existé mais que, devant la gloire encombrante vite attachée à ce nom, il se soit empressé de changer son état civil !

Si l'on en croit SWEDIAUR (cité par JEANSELME [5]), " Cette découverte qui par son utilité, mériterait à son auteur toute notre reconnaissance n'a fait que le déshonorer dans l'opinion publique ; il a même été obligé de changer de nom. Cependant, il communiqua sa méthode sans aucune vue d'intérêt et il n'en fit point l'objet d'une spéculation mercantile".

C'est dans des poèmes anglais du début du XVIII siècle que le mot apparaît écrit :

"Sireng and Condom

Come both in Request"

dans *A Scots Answer to a British Vision* publié en 1706.

La première apparition du mot " condom" dans la littérature médicale figure dans un traité sur les maladies vénériennes publié à Londres en 1717 par le docteur Daniel TURNER.

En 1820, le " docteur CONDOM" refait une apparition dans la littérature médicale anglaise : dans le *Dictionnaire des Sciences Médicales* de PANCKOUKE on peut en effet lire à l'article *Redingotes anglaises* : " On donne ce nom, à Paris, à de petits sacs préparés avec l'appendice cœcal de quelques quadrupèdes... M. CULLERIER donne à cette espèce de gant le nom de capote de santé. Il y a environ soixante-cinq ans que cette invention fût faite à Londres par un nommé CONDOM, dont elle a retenu le nom dans ce pays".

Cette paternité à un soi-disant docteur CONDOM est reprise dans l'*Encyclopédie* de Pierre LAROUSSE en 17 volumes et dans les

éditions ultérieures en 7 volumes où l'on trouve également l'indication que cette invention aurait valu" à ce bienfaiteur une réprobation si universelle qu'il fut obligé de changer de nom pour dépister ses ennemis" ce qui, si le fait est exact, ne facilité guère les recherches concernant son identité.

Mais devant l'impossibilité où se sont trouvés les chercheurs à identifier avec certitude un docteur CONDOM serait l'accusatif de substantif *condus* qui vient du verbe *conderre* qui signifie préserver, cacher, protéger.

Selon une autre hypothèse, il existe en France, dans le département du Gers, une petite ville appelée Condom. Mais personne ne croit plus à un lien quelconque entre cette localité et le préservatif du même nom.

Selon RICHETER, auteur allemand du début du XXè siècle, le mot condom aurait pour origine le mot perse *Kendü* ou *Kondü*. Ce dernier désignait un long récipient fabriqué à partir d'intestin d'animal et utilisé pour emmagasiner le blé.

Ce serait par amusement qu'un érudit aurait plus tard surnommé le préservatif masculin *condum*, celui-ci n'étant pas sans analogie avec l'objet perse.

En 1839, dans le *New Dictionary of Medical Science and Litterature* publié par DUNGLISON se trouvent, outre certains des qualificatifs précités, d'autres locutions désignant le condom : French baudruche, Gant des dames, Peau divine, Chemisette, chapeau de brousse (son petit nom en Afrique) [9].

L'EVOLUTION DE LA FABRICATION DU PRESERVATIF

A ses débuts la fabrication des condoms appartenait à l'industrie du boyaudier, qui les fabriquaient à partir de vessies de porc, de veau, d'agneau ou de mouton (Figure 5). Avec les cæcums de mouton, on obtenait trois types de condoms : les communs, les fins et les superfins, différents les uns des

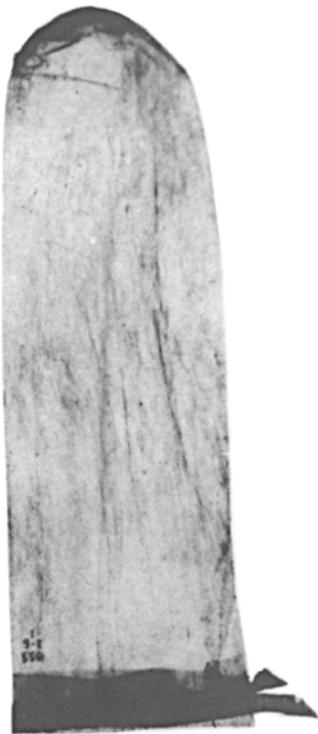


Figure 5 : Condom du XVIII^e siècle, fabriqué avec un boyau de mouton.

autres par la qualité de la matière première et les manipulations qu'on leur faisait subir. Les superfins étaient parfumés après les derniers lavages puis séchés sur des moules en verre afin de leur donner un "beau glacé". Fins et superfins étaient si fragiles, par suite de l'extrême minceur de leurs parois, qu'on les doublait, en mettant "deux l'un dans l'autre" de manière à ce que les "surfaces ratissées" soient bien en contact et se "collent si parfaitement" qu'elles ne puissent plus se séparer [9].

On a même parlé de condoms fabriqués à partir de vessie de poisson, mais ce fait n'est pas prouvé.

Du gros colon à la vessie animale, il n'y a qu'un pas que franchissent au début du XVIII^e siècle des industriels allemands. En France, on se procure "les redingotes anglaises" sous le manteau pour douze sols,

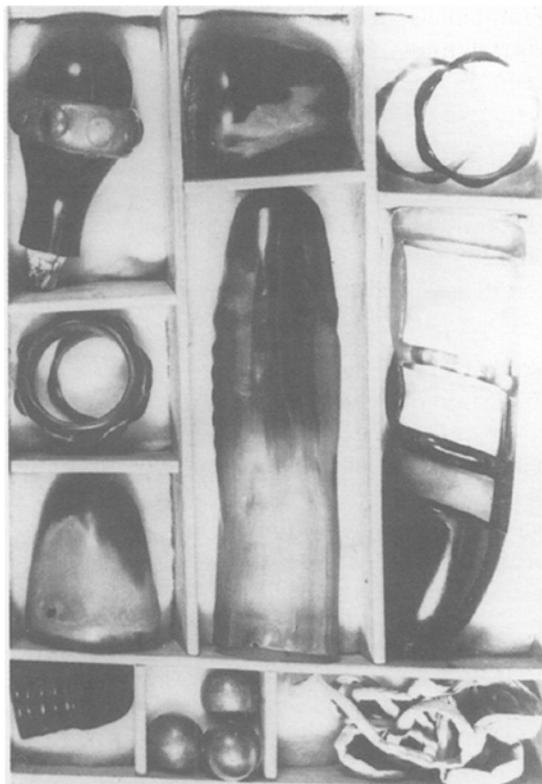


Figure 6 : Boîte de bonheur japonaise, contenant notamment le traditionnel Kabuto-gata, condom solide en écaille de tortue.

et elles sont disponibles dans toutes les maisons closes "élégantes". Le terme de "redingote anglaise" (vêtement militaire sans manche) fait son apparition en France en 1774. Ce terme devenu en 1870 capote, est sans doute associé au nom de MAC INTO-SH, célèbre fabricant de vêtements militaires à Manchester. Très avisé, il produisait parallèlement dans l'une de ses usines, des "petits vêtements sans couture" l'hiver, et des ballons pour enfants l'été ! Les préservatifs représentaient, en vérité, une petite part de son activité industrielle caoutchoutière, comme cela s'observe d'ailleurs chez certains industriels contemporains. Plus précisément, en 1872 la fabrication des préservatifs n'occupait que 25 à 80 ouvriers et ne se faisait qu'en hiver, le reste de l'année le personnel étant employé à la confection de ballons pour enfants. Les deux-tiers de la fabrication anglaise par-

taient à l'étranger, les produits de qualité supérieure allaient en Russie, en Autriche, ceux de qualité inférieure en France, Italie, Espagne et Portugal [11].

C'est seulement après la découverte de la vulcanisation du caoutchouc par l'anglais HANCOCK, et surtout l'américain GOODYEAR en 1839 que les préservatifs furent en latex, ce qui les rendait plus solides et plus utilisables [2].

Pendant de nombreuses années les condoms furent de qualité très variable, épais et peu résistants, et pâtirent aussi des difficultés d'approvisionnement en latex pendant les deux guerres mondiales. Les préservatifs en caoutchouc synthétique étant de fabrication plus délicate, la plupart des fabricants les ont abandonnés au profit du latex.

Actuellement, les préservatifs sont fabriqués industriellement à partir du latex... Les modèles proposés sont variables. Ceux avec un réservoir destiné à recueillir le sperme lors de l'éjaculation doivent être déconseillés : ils n'évitent pas plus que les autres un éventuel reflux du sperme à la base de la verge et peuvent en revanche se déchirer par effet de tiraillement.

Il existe des préservatifs non lubrifiés et des modèles lubrifiés avec des silicones.

A la fin du XIX^e siècle, en vue de donner une plus grande fiabilité aux condoms, on recommande de les imbiber d'une solution "préservatrice" phéniquée ou d'une solution de Worbe (sublimé, laudanum, alcool et acétate d'ammoniaque) [2].

Au début du XX^e siècle, à Paris, étaient proposés des condoms "fantaisies" appelés "le porc-épic", "le conquérant", "l'inusable", "le cocorico", "la sainte nitouche", "le bibi chatouilleur", "le desperado", "le night beat", "l'alligator" et "le dracula". Mais la palme revient peut-être au condom qu'un français découvrit à Londres, à Petticoat Lane, en 1883 : c'était bien entendu des *French letters* mais qui portaient l'effigie de la reine Victoria !

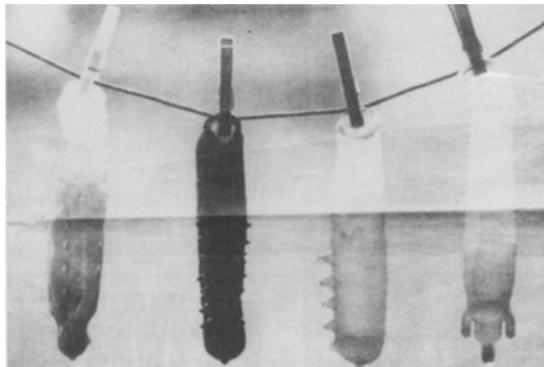


Figure 7 : Des capotes "fantaisies". De gauche à droite : Desperado, Night beat, Alligator et Dracula.

Les *Shots condoms* : introduits en France en 1876 à partir de l'exposition Internationale de Philadelphie, ces préservatifs ne recouvraient que le gland. Ils ont été commercialisés en Angleterre sous le nom de *American tips*. Afin de ne pas être perdus au moment de l'éjaculation, ils devaient serrer étroitement le gland, au niveau du sillon balanopréputial, ce qui n'était certainement pas très agréable [9].

En 1978 on estimait à 35 millions le nombre d'hommes utilisant les préservatifs masculins, dont 5 millions de chinois. A l'heure actuelle le nombre des usagers de condom est augmenté considérablement à cause du Sida.

LEGISLATION ET PUBLICITE CONCERNANT LES PRESERVATIFS

En France, en juillet 1986 un projet de loi fut soumis à la Chambre des députés de Paris. Il concernait l'autorisation de la publicité à vanter les charmes de la capote anglaise tout en respectant les limites de l'argumentation prophylactique. Un marché stimulant pour les annonceurs qui se sont déclarés prêts à envoyer aux orties un puritanisme désuet, coupable d'avoir gâcher tant d'ébats.

Historiquement, d'ailleurs, c'est la deuxième fois que ce caoutchouc cordon très sani-

taire doit à ses vertus un petit coup de pouce. Déjà, en 1920, quand la chambre bleu-horizon, virant au bleu layette dans son fanatisme nataliste, avait interdit purement et simplement tous les moyens contraceptifs, la capote avait dû à ses bons états de service dans la lutte contre le "péril vénérien" de se faire classer parmi les "produits d'hygiène", et donc de rester autorisée, et même, d'être en vente libre. Seul un stupide article interdisant toute publicité à caractère commercial... concernant... la prophylaxie des maladies vénériennes" lui avait coupé tout moyen d'expression. Avec cette loi on permettra de ne plus se priver de grandes campagnes au service d'une prévention simple et efficace contre toutes les maladies sexuellement transmissibles, et en particulier le Sida [11].

Par la suite, le 23 novembre 1987, par un arrêté ministériel, le respect de la norme NF S 90032 est rendu obligatoire pour la fabrication, l'importation, l'offre, la vente ou la distribution gratuite des préservatifs masculins. Aujourd'hui, grâce à cette décision gouvernementale, on peut être sûr que les préservatifs vendus en France sont de bonne qualité.

1. Pourquoi une norme ?

Comme chaque fois qu'un produit voit sa vente augmenter d'un fort pourcentage certains vendeurs peu scrupuleux ont proposé des préservatifs d'origines diverses ne répondant à aucune des exigences essentiellement liées à ce produit.

L'AFNOR, Association française de normalisation, a établi une norme relative aux préservatifs masculins. Une norme est un document technique qui s'attache à définir le plus complètement possible un produit en fixant à son sujet des obligations de résultats.

2. La norme NF S 90-032

Elle fixe leurs tailles et leurs types de surface, précise des volumes et des pressions d'éclatement, prévoit des essais afin de vérifier l'absence de trous et de zones poreuses,

détermine un vieillissement accéléré permettant de caractériser leurs propriétés de résistance au stockage, contrôle la stabilité des couleurs et, enfin, définit les conditions d'emballage et d'étiquetage d'information.

La marque NF est un certificat de qualification ou, plus communément, un label de qualité.

3. L'assurance qualité et sécurité

Les préservatifs sont testés chez chaque fabricant qui veut obtenir la marque NF. Après avoir été parfaitement identifiés, ils sont soumis, par les services de l'AFNOR, à l'ensemble des essais définis par la norme précise. Par cette procédure, l'AFNOR vérifie que le fabricant est capable de produire un préservatif conforme à cette norme.

L'assurance qualité, elle, est une procédure par laquelle le fabricant apporte la preuve qu'il a mis en place dans son unité de fabrication un gestion de qualité efficace. Cela veut dire que, dès l'approvisionnement en matières premières puis tout au long de la fabrication et enfin avant commercialisation du produit fini, des moyens de contrôle ont été développés qui permettent au fabricant de garantir la permanence de la conformité à la norme de la production courante.

4. Le suivi

La procédure ne s'arrête pas à l'assurance qualité, l'AFNOR exerce un suivi par des contrôles réguliers de l'unité de fabrication, par des prélèvements dans le commerce et par des essais en laboratoire. Toute non-conformité à la norme ou tout manquement de la part du fabricant au règlement de la marque NF entraînent la notification de sanctions qui vont, selon la gravité du défaut constaté, du simple avertissement, avec mise en demeure de corriger le défaut dans un délai donné, jusqu'au retrait de la marque NF.

5. Les contrôles

Dans une circulaire adressée aux distributeurs de préservatifs masculins, le directeur

général de l'industrie, le directeur de la Pharmacie et du Médicament, le directeur général de la Concurrence, de la Répression des fraudes sont formels et catégoriques : " Les distributeurs doivent s'assurer que les préservatifs masculins qu'ils commercialisent possèdent sur leur conditionnement l'estampille NF, correspondant à l'attribution du certificat de qualification" NF préservatifs masculins" par l'Association de normalisation ou, à défaut, la mention d'un numéro d'agrément ministériel en cours de validité délivré par le ministre chargé de l'industrie (...).

Des contrôles seront effectués par les agents des services compétents".

REFERENCES

1. DIDAY CH-P. : Exposition critique et pratique des nouvelles doctrines sur la syphilis. Ed.J.B. Baillière et Fils, Paris, 1858, 511-512.
2. FALLET CHR., JOUSSERAND PH : Préservatifs. Le Journal des Pharmaciens et des laboratoires, Mai 1988, 1-7.
3. GILMAN, SANDER L. : Sexuality. An illustrated history. Ed. John Wiley & Sons, 1989, New York, 345.
4. HUNTER J. : Œuvres complètes de John Hunter. Traduites de l'anglais sur l'édition du Dr.J.F.Palmer, avec des notes par G. Richelot. Edition française en 4 volumes. Ed. Bechet Jne et Labé. Paris, 1839-1841, II, 644.
5. JEANSELME ED. : Traité de la syphilis. Ed.G.Douin et Cie. Paris, 1931, I, 320.
6. LE KAMA SOUTRA : Ed de l'Hippocampe. Paris, 1980, 273-274.
7. LEWINHSON R. : Histoire de la vie sexuelle. traduction de L. Lamorlette. Ed Payot. Paris, 1957, 225.
8. MIKAILOFF N. : Les manières de la propreté. Ed. Maloine. Paris, 1990, 105.
9. NETTER A, ROSENBAUM H. : Histoire illustrée de la contraception. Ed Roger Dacosta. Paris, 1985, 319-337.
10. QUETEL CL. : Pleurs et terreurs face à la contagion. Ed. Fayard. Paris, 1988, 330-331.
11. REYNAERT FR. : Les préservatifs s'introduisent sur le marché publicitaire. Libération, 25 juillet 1986, 10-13.
12. ROSENBAUM H. : Que faire devant une demande de contraception. Ed. Masson. Paris, 1976, 5.

13. SPEERT H. : Histoire illustrée de la gynécologie et de l'obstétrique. Ed. Roger Dacota. Paris, 1976.
14. TAYLOR G.R. : Une interprétation sexuelle de l'histoire. Ed. Corrêa-Buchel & Chastel. Paris, 1954, 224.
15. ZWANG G. : Histoire des peines de sexe. Ed. Maloine. Paris, 1994, 77-313.

ABSTRACT

The history of the condom

G. ANDROTSOS, SP. MARKETOS

Since deepest antiquity man used to wear on his penis protective objects or garniture as a means of guarding himself against the bites of insects or some tropical diseases, of furthermore as decorative objects or amulets thought to promote fertility, or finally due to modesty. During the roman era vesicles of animals were used as condoms. The Chinese had manufactured condoms made from oiled silk paper. The Japanese used condoms as well as a large number of erotic accessories. In the" Kama Soutra" we find the description of several kinds of condoms ("apadavyas"). The history of the condom is closely related to famous personages such as Gabriel FALLOPE, Jean ASTRUC, Marquise DE SÉVIGNÉ, Marquis DE SADE, John HUNTER, Charles-Paul DIDAY, Giacomo CASANOVA, TURNER, Gustave FLAUBERT, Guy DE MAUPASSANT, etc... Originally the condom was used to protect from venereal diseases and later as a means of male contraception. It owes its name to Dr. CONDOM, personal physician of CHARLES II of England. Condoms were initially made of animal vesicles but since the discovery of rubber vulcanisation by GOODYEAR in 1839, they are industrially produced using latex. Today specific legislation exists, regarding the manufacture, control, distribution and advertisement of condoms.

Key words : Condom, venereal diseases, male contraception.